

*Questions orales***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

LA POLOGNE—LES DISPOSITIONS À PRENDRE PAR L'OTAN POUR FAIRE FACE À LA MENACE CROISSANTE DE L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il se souviendra que lundi dernier je lui ai demandé si le gouvernement se proposait de rencontrer les autres pays-membres de l'OTAN de sorte que l'alliance occidentale puisse s'entendre sur les dispositions à prendre pour faire face à la menace croissante d'intervention soviétique en Pologne. A ce moment-là, le ministre a nié la nécessité de convoquer une réunion des pays de l'OTAN. Je suis sûre, cependant, que même le ministre doit reconnaître que la Pologne est de jour en jour plus menacée par les Soviétiques.

● (1140)

Les gouvernements d'Europe de l'Ouest et les États-Unis se sont dits préoccupés de la situation. De son côté, Moscou a fait savoir hier qu'elle ne tolérerait pas que le chaos s'instaure en Pologne. J'aimerais donc que le ministre me dise s'il a pris contact avec ses homologues de l'OTAN et quelle mesure le gouvernement compte prendre, ou bien s'il va se contenter de garder le silence en dépit de la grave menace que l'Union soviétique fait planer sur la Pologne comme sur la paix mondiale.

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, nous savons tous deux, comme le savent les gouvernements des pays occidentaux, que la situation en Pologne est grave et nous préoccupe tous. Le député n'ignore toutefois pas que la solution au problème ne réside pas dans une action d'éclat de la part des pays occidentaux qui pourrait ressembler à une forme d'intervention, alors que nous disons justement à l'Union soviétique qu'elle n'a pas le droit d'intervenir. C'est aux Polonais de résoudre leurs difficultés et non au reste du monde. Cela a toujours été notre politique. Il s'agit d'une crise proprement polonaise et nous tenons à ce qu'aucun pays étranger n'intervienne dans les affaires intérieures de la Pologne.

## LES MESURES PRÉVUES PAR LE GOUVERNEMENT

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur la menace d'invasion de la Pologne par l'Union soviétique et non des problèmes internes de la Pologne. Le ministre a certainement appris hier que les manœuvres que les pays membres du Pacte de Varsovie effectuaient en Pologne et qui devaient s'achever hier, ont été prolongées indéfiniment. Il est également au courant que Moscou a fait savoir qu'elle n'accepterait pas que le chaos s'installe en Pologne et a affirmé cette semaine que les troupes polonaises et soviétiques pouvaient répondre aux campagnes de propagande hostiles au gouvernement.

Face à cette menace qui pèse sur la Pologne et sachant également que le ministre a déclaré en décembre dernier que le gouvernement était favorable à une réaction énergique et appropriée à toute intensification de la crise polonaise, j'aimerais qu'il nous dise en quoi consiste cette réaction. Qu'a-t-il l'intention de faire? Envisage-t-il de consulter ses homologues de l'OTAN pour étudier une action collective ou compte-t-il

garder le silence comme cela semble être le cas? Va-t-il rester sans rien faire? Ne comprend-il pas la gravité de la situation?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, comme je viens de le dire, la question polonaise est une question qui nous préoccupe tous. Le Canada est en contact permanent avec tous ses partenaires de l'Alliance atlantique par le biais de l'OTAN. Je tiens à dire à la Chambre, et au député en particulier, que le gouvernement accorde la plus haute importance au maintien de la paix dans le monde et de la liberté du peuple polonais.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

LE CONTRÔLE PAR LES ÉTATS-UNIS DES ÉMISSIONS À L'ORIGINE DE PLUIES ACIDES

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné que conformément au protocole d'entente concernant les pluies acides qu'ils ont signé à Washington l'été dernier, le Canada et les États-Unis se sont engagés à appliquer rigoureusement les lois de protection de l'environnement déjà votées, le ministre n'est-il pas d'avis que l'administration Reagan ne peut se permettre, sans violer cette entente, d'assouplir les règlements de protection de l'environnement destinés à contrôler les émissions qui causent les pluies acides?

**L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Madame le Président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris l'objet de la question. Il est vrai que nous insistons auprès des États-Unis pour conclure une entente internationale relativement à la lutte contre la pollution atmosphérique de part et d'autre de la frontière. Ces négociations sont déjà amorcées. Nous espérons, et les Américains également, pouvoir commencer à négocier officiellement à la fin du printemps ou au début de l'été.

Lundi prochain je serai à Washington pour m'entretenir avec le secrétaire de l'Intérieur de la position américaine relativement à cette entente ainsi que des modalités de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et d'autres questions d'ordre écologique. Voilà le programme que nous nous sommes fixé. Jusqu'à présent rien n'indique que les États-Unis refusent de négocier. Si j'ai bien compris la question, le député veut savoir si nous soupçonnons les États-Unis de vouloir se libérer de l'accord précédent. Nous ne voyons rien qui nous permette de croire qu'ils cherchent à s'en dégager.

## LES MESURES ANNONCÉES PAR L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Le gouvernement Reagan a clairement affirmé cette semaine qu'il avait l'intention d'assouplir considérablement la portée de la loi des États-Unis sur la propreté de l'air en ce qui a trait au contrôle des pluies acides. Vu que, conformément au protocole d'entente signé par le Canada et les États-Unis l'été dernier, les deux pays se sont engagés à appliquer strictement les règlements actuels sur l'environnement en attendant la